

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES D'HÉBERGEMENT

Délibération n°CA-20221215-2.1.1 du jeudi 15 décembre 2022

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** La décision du conseil d'administration du Crous de Paris du 9 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au directeur général du Crous de Paris en fonction de seuils définis
- VU** l'arrêté rectoral du 6 octobre 2022 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Sandrine TORCHY, agent comptable du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 15 décembre 2022 est annexée à la présente délibération.

Article 1

L'agent comptable du Crous de Paris a proposé au directeur général de Crous de Paris d'admettre en non-valeur de créances d'hébergement 9 dossiers pour un montant total de 49 355,66€.

Le tableau détaillant ces propositions est annexé à la présente délibération.

Article 2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la charge de 49 355,66 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-cinq euros et soixante-six centimes) sur l'exercice 2022 au titre d'admission en non-valeur.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le jeudi 15 décembre 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20221215-2.1.1

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 15 décembre 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	13
Nombre de procurations	9
Total des voix	22

Un administrateur, porteur d'un pouvoir, ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, il est procédé à la modification suivante :

Nombre d'administrateurs présents	14
Nombre de procurations	10
Total des voix	24

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	2
Nombre de voix contre	1
Nombre de voix pour	21

Admissions en non-valeur de créances d'hébergement

N° de dossier	Résidence	Date de départ	Montant ANV	Début diligences	Fin diligences	Date action	Observations	Résultat
1	Pajol 2	16/02/2019	4 123,00 €	14/09/2021	21/11/2022	13/09/2021	Requête DRFIP	Infructueux car personne "inconnue des fichiers" de la DRFIP
						22/11/2021	Envoi lettre de relance	Sans suite
						06/12/2021	Envoi MED + TE	Sans réponse
						26/10/2022	Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
2	Bessières	16/09/2020	5 502,00 €	01/07/2021	21/11/2022	01/07/2021	Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
						15/07/2021	Requête DRFIP	Sans réponse
						15/11/2021	Envoi lettre de relance	Sans suite, destinataire inconnu à l'adresse
						06/12/2021	Envoi MED + TE	Sans réponse
						12/07/2022	Nouvelle Requête DRFIP	Sans réponse
						26/10/2022	Nouvelle Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
3	Dareau	31/08/2020	4 388,00 €	14/09/2021	21/11/2022	13/09/2021	Requête DRFIP	Fructueux, adresse connue
						14/09/2021	Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
						15/09/2021	Envoi MED + TE	Sans réponse
						26/10/2022	Nouvelle Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"

N° de dossier	Résidence	Date de départ	Montant ANV	Début diligences	Fin diligences	Date action	Observations	Résultat
4	Ourcq	27/06/2017	4 551,97 €	14/09/2021	21/11/2022	13/09/2021	Requête DRFIP	Fructueux, adresse connue
						13/09/2021	Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
						15/09/2021	Envoi MED + TE	Sans réponse
						26/10/2022	Nouvelle Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
5	Pajol 2	18/02/2019	5 972,00 €	19/11/2021	21/11/2022	19/11/2021	Envoi lettre de relance	Sans suite, "Pli avisé et non réclamé"
						14/02/2022	Envoi MED + TE	Sans suite, "Pli avisé et non réclamé"
						18/02/2022	Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
						26/10/2022	Nouvelle Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
6	Dareau	26/11/2014	4 115,71 €	28/01/2016	21/11/2022	26/11/2014	Envoi MED + TE	Sans réponse
						28/01/2016	Envoi MED + TE mis à jour	Sans réponse
						13/09/2021	Requête DRFIP	Fructueux, adresse connue
						13/09/2021	Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
						18/05/2022	Envoi MED annuelle	Sans suite, destinataire inconnu à l'adresse
						26/10/2022	Nouvelle Requête FICOBA	Sans réponse

N° de dossier	Résidence	Date de départ	Montant ANV	Début diligences	Fin diligences	Date action	Observations	Résultat
7	Fontaine au Roi	28/10/2014	5 024,00 €	28/10/2014	18/05/2022	16/11/2016	Envoi MED + TE	Sans réponse
						05/12/2016	Requête FICOBA	Sans réponse
						01/07/2021	Requête DRFIP	Fructueux
						30/07/2021	Envoi SATD	Sans suite
						02/03/2022	Envoi SATD	Fructueux, virement de 2 880,32€
						18/05/2022	Envoi SATD	Sans suite car "solde insaisissable"
						18/06/2022	Envoi SATD	Sans suite car "solde insaisissable"
8	Pitié	02/05/2019	3 789,00 €	14/09/2021	26/10/2022	13/09/2021	Requête DRFIP	Fructueux, adresse connue
						13/09/2021	Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
						04/03/2022	Envoi MED + TE	Sans réponse
						26/10/2022	Nouvelle Requête FICOBA	Sans suite, "Recherche infructueuse"
9	Daviel	30/11/2014	3 432,99 €	26/03/2013	21/11/2022	26/03/2013	Envoi MED + TE	Sans réponse
						26/03/2013	Envoi à l'Huissier	Sans suite
Total			49 355,66 €					